



EmpowerMed

Recommandations nationales pour réduire la précarité énergétique

France





Work package: WP5 Advocating for policy solutions

Work package leader: DOOR

Responsible partner: Geres

Deliverable:

Authors: Geres

empowermed@geres.eu



Version: Finale

Date: Juillet 2023

AVIS IMPORTANT : La reproduction du contenu ou d'une partie du contenu est autorisée après accord des auteurs et à condition de citer la source.



Ce projet a reçu un financement du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne dans le cadre de la convention de subvention n° 847052. La seule responsabilité du contenu de ce document incombe aux auteurs. Cela ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union européenne. Ni l'EASME ni la Commission européenne ne sont responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document.

TABLE DES MATIERES

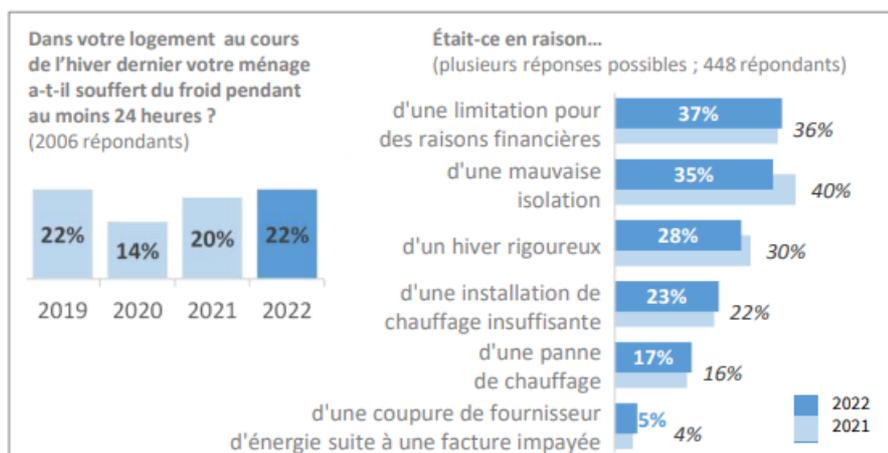
1	Contexte national.....	4
1.1	Quelques chiffres clés de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique 4	
1.2	Dispositifs et mesures réglementaires en lien avec la précarité énergétique en France	5
	Une définition actée dans la loi	5
	Un Observatoire National de la Précarité Énergétique	5
	Rénovation énergétique et lutte contre les passoires thermiques.....	5
	Le chèque énergie, une aide ciblée sur les factures énergétiques	6
	Des certificats d'Economie d'Énergie pour co-financer des travaux et des programmes	6
	Des aides en dehors de la rénovation	7
	Des aides financières à la rénovation	7
2	Données et conclusions des actions menées à Marseille pour EmpowerMed.....	7
3	Recommandations clés.....	10
	1. Développer un plan de repérage des ménages en situation de précarité énergétique et leur proposer les orientations adaptées à Marseille et sur l'ensemble du territoire national.....	10
	2. Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique pour les renforcer et améliorer leurs conditions de logement => Interdire les coupures d'énergie, une question d'image et de justice sociale.....	11
	3. Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique pour les renforcer et améliorer leurs conditions de logement => Développer les fonds d'aide aux travaux de première nécessité énergétique permet un premier pas d'entretien des logements, améliore les conditions de vie des ménages	12
	4. Améliorer les dispositifs d'aide financière aux ménages vulnérables	12
	5. Promouvoir les solutions pour réduire la précarité énergétique liée à la chaleur13	
	6. Prendre en compte la santé dans une approche globale auprès des ménages..	14
	7. Considérer la dimension genre dans la lutte contre la précarité énergétique ...	15
	CONCLUSION	17

1 Contexte national

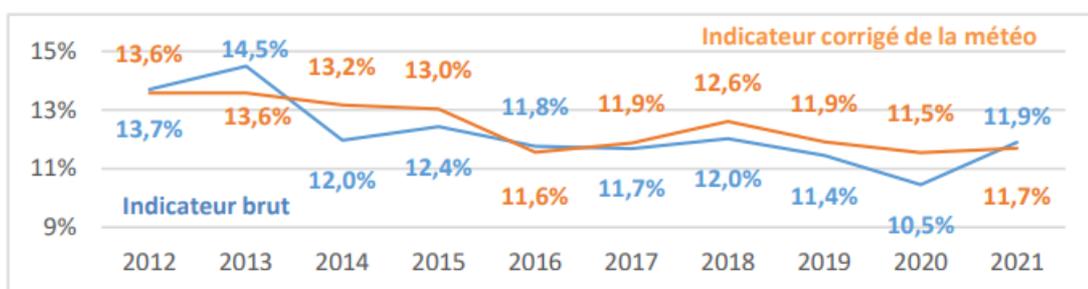
1.1 Quelques chiffres clés de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique

L'Observatoire National de la Précarité Énergétique, dans son tableau de bord 2022¹, précise que 22 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver 2021-2022, pendant au moins 24 heures. C'est une hausse de 2 points par rapport à l'hiver précédent qui faisait déjà suite à une hausse de 6 points un an auparavant. Le taux de personne ayant froid dans leur logement est plus élevé parmi les locataires (29 %), les moins de 35 ans (35 %) et les employés (34 %).

Sur le total des ménages ayant froid dans leur logement, 37% évoquent une limitation de leur consommation d'énergie pour raisons financières et cette proportion est en forte hausse depuis 2 ans. Pour 35%, la raison citée est la mauvaise isolation thermique de leur logement. La hausse des prix de l'énergie en 2022 sont probablement les causes de cette évolution.



D'autre part, en 2021, 11,9 % des Français les plus modestes ont dépensé plus de 8% de leurs revenus pour payer les factures énergétiques de leur logement. En hausse de 1,4 point par rapport à l'année précédente, mais corrigé par rapport à la rigueur climatique, c'est assez stable.



Il est intéressant de constater, comme le mentionne l'ONPE, que le chèque énergie permet de réduire la part des ménages les plus modestes dépensant au-delà de 8% de leurs

¹ https://onpe.org/sites/default/files/onpe_tableau_de_bord_2022_s2-vf-vf.pdf

revenus pour l'énergie de 2,5 points, la ramenant à 9,2%, 1,5 points étant dus au chèque usuel et 1 point au chèque énergie exceptionnel décidé en raison de la crise énergétique.

Au niveau local, sur le territoire de Marseille, les chiffres issus de l'outil créé par l'Observatoire National de la Précarité énergétique, Geodip, indique que 42 570 ménages sont en situation de précarité énergétique soit un peu plus de 10% des ménages.

1.2 Dispositifs et mesures réglementaires en lien avec la précarité énergétique en France

Une définition actée dans la loi

La notion de précarité énergétique est définie officiellement en France depuis assez récemment. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, pose ainsi une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Un Observatoire National de la Précarité Energétique

Afin de mieux appréhender, connaître, comprendre le phénomène, le suivre dans le temps, et outiller les territoires pour agir, un Observatoire National de la Précarité Energétique a été créé en 2011. Les travaux de l'Observatoire ont depuis abouti à la création d'un panel d'indicateurs caractérisant les différentes situations de précarité énergétique, et des études permettent chaque année une meilleure connaissance du phénomène, des ménages touchés avec pour objectif de mieux identifier les ménages vulnérables et élaborer des actions plus efficaces pour lutter contre ce phénomène.

Rénovation énergétique et lutte contre les passoires thermiques

Au-delà des mesures spécifiques, les lois sur l'énergie définissent un cadre de plus en plus favorable à la rénovation énergétique des logements.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en 2015, a fixé des objectifs en matière de réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelables et d'amélioration de la performance énergétique. Ces objectifs ont été revus dans le cadre de la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat.

Cette nouvelle loi fixe l'atteinte de la neutralité carbone d'ici à 2050 et la diminution de 40 % la consommation d'énergie fossile d'ici 2030.

La loi relative à l'énergie et au climat vise également à lutter contre les passoires énergétiques, à savoir les logements de très faible performance énergétique impliquant des consommations d'énergie élevée pour un confort minimal. Elle institue ainsi la mise en place d'un dispositif incitatif mais pour le moment non contraignant :

Depuis 2021, interdiction pour le propriétaire d'une passoire énergétique, d'augmenter librement le loyer entre deux locataires sans avoir réalisé des travaux de

rénovation. Et en parallèle, la contribution pour le partage des économies de charge (art.23-1 de la loi du 6 juillet 1989) ne pourra plus être demandée au locataire du logement loué si celui-ci a une consommation énergétique primaire supérieure à 330 kilowattheures par mètre carré et par an.

Depuis 2022, obligation de réalisation d'un audit énergétique en cas de mise en vente ou en location d'une passoire énergétique, avec propositions de travaux adaptés au logement et coût estimé ainsi qu'une obligation d'information sur les dépenses en énergie du logement (chauffage, eau chaude). Par ailleurs, la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 sera modifiée introduisant un seuil maximal de consommation d'énergie finale par mètre carré et par an fixé par décret.

À compter de 2028, la consommation énergétique des bâtiments à usage d'habitation, ne devra pas excéder le seuil de 330 kilowattheures par mètre carré et par an d'énergie primaire (étiquettes F et G du diagnostic de performance énergétique) et les propriétaires seront obligés de mentionner le non-respect de cette obligation aux acquéreurs ou locataires.

Le chèque énergie, une aide ciblée sur les factures énergétiques

En matière de lutte contre la précarité énergétique et dans le cadre de l'application de la directive européenne 2019/944 sur le marché intérieur de l'électricité qui, à l'article 28, oblige les états membres à protéger les clients vulnérables de la précarité énergétique, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a instauré la création d'un chèque énergie.

Le chèque énergie est une aide aux ménages modestes (sur critères de revenus) sous forme de titre de paiement destiné au règlement de dépenses d'énergie du logement ou de certains travaux.

Il ouvre droit à des protections associées : une protection renforcée pendant la trêve hivernale (pas délimitation de puissance en cas d'impayé), une réduction sur certains frais facturés par le fournisseur (gratuité des frais liés à un rejet de paiement, abattement sur les frais d'intervention pour impayé, gratuité de la mise en service). Il ouvre également droit à la mise à disposition des données de consommation (en euros). Pour les consommateurs d'électricité cela permet d'accéder à ces données en temps réel (article 13 de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019).

Des certificats d'Economie d'Energie pour co-financer des travaux et des programmes

Enfin, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a créé une catégorie spécifique de Certificats d'Economie d'Energie, « précarité énergétique ». Ce dispositif des Certificats d'Economie d'Energie repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie. Ceux-ci sont doivent favoriser l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels à travers des incitations, notamment sous forme de « primes énergie » avec une bonification pour les mesures réalisées chez les ménages très modestes (CEE « précarité énergétique »).

Le mécanisme de Certificat d'Economie d'Energie au-delà des aides aux ménages, est

également utilisé dans le cadre de programmes sélectionnés par l'Etat dont certains sont spécialement ciblés vers les ménages très modestes. Par exemple, le programme SLIME coordonné par le CLER, Réseau pour la Transition Energétique, propose aux collectivités de déployer sur leur territoire un dispositif multi-acteurs de repérage des ménages en précarité énergétique via des visites à domicile et l'orientation des ménages vers des solutions durables.

Des aides en dehors de la rénovation

Au-delà du chèque énergie, des aides existent et permettent entre autres de prendre en charge des impayés d'énergie (et d'eau). Le Fonds Solidarité Logement est mis en place à l'échelle nationale au niveau des départements ou des métropoles. Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder ou se maintenir dans leur logement en proposant des aides ou des prêts notamment des aides aux dettes d'énergie et d'eau.

Les collectivités locales (communes, communautés de communes...) développent également des aides pour les ménages vulnérables pour appuyer les ménages à payer leurs factures en cas d'impayé, ou encore pour s'équiper d'appareils économes en prévention.

Des aides sont aussi déployées par des organisations caritatives voire des associations.

Des aides financières à la rénovation

Des dispositifs d'aide à la rénovation sont disponibles pour les propriétaires occupants ou bailleurs et dans une moindre mesure pour les locataires. Ils sont nombreux, même si actuellement la tendance est plutôt à la simplification, relativement fluctuants dans le temps avec des modifications très régulières et parfois difficiles à appréhender pour les ménages les plus vulnérables.

Actuellement, le dispositif Ma Prime Rénov' est le dispositif le plus important en termes d'aide à la rénovation. Il est mobilisable par toutes et tous, et un service est disponible afin d'accompagner les ménages à la conception et la réalisation de leur projet de rénovation : le service France Rénov'.² Les aides sont d'autant plus élevées que les revenus des ménages sont modestes et l'accompagnement plus important.

D'autres dispositifs financiers (subvention, prêt à taux bonifié...) sont mis en œuvre par les collectivités locales, les caisses de retraite, la Caisse d'Allocation Familiale...

Le besoin pour les ménages est de pouvoir avoir accès à l'ensemble des dispositifs auxquels ils ont droit, au niveau de l'accompagnement et des aides au financement.

2 Données et conclusions des actions menées à Marseille pour EmpowerMed

Dans le cadre du projet EmpowerMed, le Geres a mis en œuvre des actions auprès de ménages en vulnérables à la précarité énergétique, repérés par le biais d'un réseau de partenaires associatifs et du social sur le terrain à Marseille. Ce sont plus de 590 ménages

² <https://france-renov.gouv.fr/>

qui ont été touchés par le projet sur le territoire marseillais dont plus de 410 femmes. Au total, ce sont environ 1350 personnes touchées.

Les ménages ont reçu un accompagnement à domicile avec la réalisation de visites conseil énergie, l'installation de petits équipements économes et l'orientation vers des solutions adaptées à leur situation, ou bien ont participé à des ateliers collectifs autour de l'énergie, de la santé et de l'énergie dans le logement, des factures d'énergie et du choix des fournisseurs adaptés à leurs besoins, des écogestes ou encore d'ateliers pratiques pour faire soi-même (installation d'équipements économes notamment). En parallèle des actions menées auprès des ménages, des acteurs du territoire ont été sensibilisés au repérage des ménages en situation de précarité énergétique, à la mise en œuvre de travaux énergétique de première nécessité ainsi qu'à l'approche genre. L'ensemble des actions menées est répertorié dans un document récapitulatif disponible en ligne.³

Ce paragraphe présente quelques informations et grandes lignes que l'on peut retenir des actions menées.

Ménages ayant été accompagnés à titre individuel, essentiellement des locataires qui rencontrent fréquemment des problèmes d'humidité dans leur logement :

Les ménages visités (2 visites à domicile + installation de petits équipements économes et orientation vers des solutions adaptées) sont à plus de 85% des femmes ce qui représente un biais pour l'analyse des données sur les aspects genre mais le fait de s'adresser à un public majoritairement féminin était également un objectif. Ces ménages logent en immeuble collectif (90%). Ce sont en très grande majorité des locataires ou des personnes hébergées avec un total de 82% (une grosse moitié dans le parc privé et le reste dans le parc public) pour 18% de propriétaires. Si on regarde dans le détail plus spécifiquement les situations des propriétaires, les personnes rencontrées sont rarement propriétaires uniques (indivision sans contact récent avec les autres propriétaires, propriétaire pour une partie et usufruitier pour une seconde partie sans contact avec le nu-propriétaire, etc). Ce sont donc pour la quasi-totalité des cas, des ménages qui ne sont pas décisionnaires en matière de rénovation énergétique, ce qui en complique l'accès. D'autant plus que les propriétaires privés sont en grande partie au sein de copropriétés ajoutant un facteur collectif au pouvoir de décision sur les rénovations.

Par ailleurs, ce sont tous des ménages aux ressources modestes, voire plutôt très modestes qui rencontrent d'autres préoccupations que l'énergie au quotidien (difficultés économiques, problèmes de santé, etc). 90% des ménages ont mentionné avoir des difficultés voire des difficultés importantes pour financer leurs dépenses quotidiennes.

2/3 des ménages sont soit des personnes seules soit des familles monoparentales. Venant ensuite les couples avec enfants, dont les 2/3 sont des familles nombreuses 5 personnes et plus.

La majorité des ménages ayant été accompagnés à titre individuel dans le cadre de visites

³ <https://www.empowermed.eu/wp-content/uploads/2023/08/D1.2-France-summary-2020-02-28-1.pdf>

à domicile rencontrent des problèmes liés à un mauvais entretien énergétique de leur logement : des travaux de première nécessité seraient nécessaires pour aider les ménages à réaliser des économies d'énergie mais surtout à améliorer leur confort (thermique) dans leur logement, et en parallèle leur santé (amélioration de la ventilation, installation de brasseurs d'air, réparation de robinetterie, réparation de fenêtres cassées...). Des rénovations énergétiques plus importantes seraient également plus que bénéfiques, simplement un premier pas via la réalisation des travaux de première nécessité permet une mise en confiance des locataires, des propriétaires (occupants ou bailleurs), ce qui constitue un point positif pour lancer par la suite un projet de travaux de plus grande ampleur.

La moitié des ménages visités rencontrent des problèmes d'humidité et de moisissures dans leur logement, et cela concerne encore plus massivement les familles monoparentales et les familles nombreuses. Au vu du climat marseillais, généralement assez sec, avec régulièrement du vent, le mistral, asséchant l'air, ces problèmes d'humidité sont dus à des défauts majeurs de ventilation dans le logement complété par une potentielle suroccupation des logements.

La moitié des logements ne bénéficient pas d'isolation, et il faut potentiellement ajouter 15% supplémentaires qui n'ont pas su préciser si leur logement est isolé ou non.

Plus de la moitié des ménages estiment globalement leur confort en été et en hiver dans leur logement mauvais. Ce qui est cohérent avec le manque d'isolation constaté. Le pourcentage sensiblement le même si on considère les femmes d'un côté et les hommes de l'autre.

Santé, qualité de l'air et énergie, un angle qui intéresse les ménages

Sur les aspects santé, le questionnaire n'a pas pu être aussi détaillé lors des visites que souhaité, en raison de formalités plus importantes sur la protection des données. On peut tout de même noter qu'une partie des ménages visités est affecté par des pathologies chroniques et vivent dans des logements très humides, ce qui aggrave l'état sanitaire des personnes, si jamais ce n'en est pas la cause.

Par ailleurs, les ateliers participatifs organisés autour de la santé et de l'énergie dans le logement ont, malgré la crise sanitaire à ce moment-là, été bien suivis avec une participation très proactive.

C'est un sujet qui concerne les ménages et qui importent aux personnes qui étaient présentes, quasi uniquement des femmes. Elles étaient très concernées et notamment par rapport à la santé de leurs enfants.

Concernant la précarité énergétique estivale :

Il est important de mentionner un point spécifique repéré lors d'un atelier « la santé et l'énergie dans mon logement ». Cet atelier était mené pour les locataires d'une résidence d'un bailleur social. Les locataires, et plus spécialement un locataire dont le logement était orienté ouest, ont mentionné rencontrer des problèmes importants de chaleur en été. La température avoisinait chez ce monsieur 40°C, alors que la résidence était neuve,

construite moins de 2 ans auparavant. Malheureusement aucun système de protection solaire n'était en place, et son installation, selon les conditions imposées par le bailleur, n'était pas à la portée financière du locataire. Il est donc à noter que même dans les bâtiments neufs, le confort d'été n'est pas obligatoirement bien assuré.

Pour les autres ménages qui ont été accompagnés, la quasi-totalité habitent dans des logements anciens, qui ne sont pas tous équipés de protections solaires. Et la sur-ventilation nocturne n'est pas toujours réalisée pour des raisons de sécurité ou de bruit trop important aux abords du logement.

Les ménages expriment leur inconfort et pour au moins la moitié des ménages touchés, la chaleur excessive en été les dérange dans leur quotidien : difficulté à dormir, à se concentrer... Les taux d'humidité constatés dans les logements visités et mesurés également en période estivale ne font qu'amplifier le phénomène de chaleur excessive lors des canicules.

Par ailleurs, les visites réalisées dans le cadre du projet EmpowerMed ont pu être complétées par l'installation de brasseurs d'air chez une quinzaine de ménages qui rencontraient des problèmes de chaleur excessive en été dans leur logement. L'ensemble des ménages est satisfait de cet équipement, qui leur a permis d'améliorer leur confort ressenti lors des périodes chaudes en 2023.

3 Recommandations clés

Les recommandations proposées dans cette partie s'appuient sur les données issues du travail de terrain lors des actions mises en œuvre dans le cadre du projet EmpowerMed ainsi que sur les réflexions de plaidoyer menées par le CLER - Réseau pour la Transition Energétique⁴, auxquelles le Geres a participé spécifiquement sur la précarité énergétique, en tant qu'administrateur pour le projet EmpowerMed.

Les différentes recommandations ont pour objectif de renforcer les dispositifs existants de lutte contre la précarité énergétique et des les rendre le plus accessible et le plus adapté aux situations rencontrées par les ménages sur le terrain.

1. Développer un plan de repérage des ménages en situation de précarité énergétique et leur proposer les orientations adaptées à Marseille et sur l'ensemble du territoire national

De nombreux ménages sont vulnérables à la précarité énergétique sur le territoire marseillais en raison de leurs faibles revenus mais également en raison de leurs conditions d'habitat, dans un parc de logements globalement dégradé, et généralement peu entretenu sur le plan énergétique.

La mise en œuvre d'un dispositif Slime⁵ - développé au niveau national pour le CLER - Réseau pour la Transition Energétique - à l'échelle de la Ville de Marseille permet de repérer les ménages en situation de précarité énergétique, de leur apporter une réponse de premier niveau, avec des visites conseil énergie et l'installation de petits équipements

⁴ www.cler.org

⁵ www.lesslime.fr

économiques et ensuite de les orienter vers les solutions les plus adaptées à leur situation. La Ville a décidé en 2023 de se lancer dans la mise en œuvre de ce dispositif pour un premier pas contre la précarité énergétique, à savoir la mise en œuvre d'un maillage d'acteurs pour le repérage des ménages vulnérables, la réalisation de visites-conseil énergie à domicile, avec l'installation de petits équipements économiques et l'orientation des ménages vers les solutions les plus adaptées à leur situation. Elle s'appuie sur un groupement de structures associatives, coordonné par le Geres, pour sa mise en œuvre. Ce dispositif doit être le plus inséré dans l'écosystème local institutionnel et associatif, et la mobilisation des acteurs relais pour le repérage des ménages est une action clé à lancer dès 2023.

L'articulation avec les autres dispositifs développés depuis de nombreuses années, ou plus récemment, par les acteurs locaux qui se sont emparés de la problématique est primordiale : on compte notamment un dispositif mobile d'information – sensibilisation des ménages sur l'énergie en pied d'immeuble qui vient compléter le repérage, des programmes de visites-conseil énergie menés par des structures associatives, des expérimentations de fonds d'aides aux travaux de première nécessité pour des publics très ciblés, un programme d'intérêt général mené par la Métropole pour accompagner les projets de rénovation sur le territoire ou encore plus récemment le projet Territoire Zéro Exclusion Énergétique qui vise la réalisation de rénovation énergétique performante pour les plus modestes.

Cet enjeu de coordination, de complémentarité est à considérer de près par la Ville qui pilote plusieurs dispositifs aux côtés de la Métropole qui en pilotent d'autres. Réunions de partage, circulation et mise en commun d'outils, communication coordonnée et ciblée sont des pistes à développer pour favoriser ces coopérations.

Ces coopérations entre acteurs doivent aboutir au développement d'un panel de solutions adaptées aux différents publics en situation de précarité énergétiques (propriétaires occupants – accompagnement à la rénovation, locataires du parc privé – médiation avec les propriétaires bailleurs, locataires du parc public – retour d'expérience et remontées d'information auprès des bailleurs sociaux, etc).

Soutenir les politiques publiques locales en termes de justice sociale et de transition énergétique, de lutte contre le non-recours et de développement de nouvelles approches du travail social ont des conséquences positives pour le territoire et les personnes qui y vivent :

- Développer une réponse concrète et rapide à un phénomène de plus en plus présent dans la vie des marseillais ;
- Structurer des dynamiques territoriales multi-acteurs ;
- Encourager l'émergence de nouvelles solutions pour les ménages, comme les fonds d'aide aux travaux de première nécessité ;
- Créer des emplois non délocalisables, pouvant être pourvus en partie par des personnes en parcours d'insertion professionnelle.

2. Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique pour les renforcer et améliorer leurs conditions de logement => Interdire les coupures d'énergie, une question d'image et de justice sociale

En 2021, ce sont 785 000 ménages⁶ qui ont subi une intervention du fournisseur suite à un impayé, soit 17% de plus qu'en 2019, une nette augmentation due en partie à un rattrapage suite à une prolongation de la trêve hivernale en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Pour éviter des situations compliquées pour ces ménages, et leur permettre un accès même réduit à l'énergie, il serait important d'interdire tout au long de l'année l'interruption de fourniture d'électricité et de gaz pour les ménages les plus fragiles (bénéficiaires du chèque énergie ou d'une aide d'un fonds de solidarité pour le logement) et d'instaurer un service minimum permettant de vivre dignement dans son logement ;

3. Accompagner les ménages en situation de précarité énergétique pour les renforcer et améliorer leurs conditions de logement => Développer les fonds d'aide aux travaux de première nécessité énergétique permet un premier pas d'entretien des logements, améliore les conditions de vie des ménages

L'accès à la rénovation est l'objectif ultime pour améliorer les conditions de logement des ménages. Les situations rencontrées notamment dans le cadre du projet EmpowerMed montrent que ce n'est pas forcément accessible aux ménages dans un premier temps. Par exemple 90% des ménages accompagnés n'étaient pas propriétaires de leur logement et les étapes pour mobiliser les propriétaires à la réalisation de travaux de rénovation n'étaient pas encore toutes réalisables. Les ménages propriétaires n'étaient pas tous disposés non plus à la réalisation de travaux de rénovation importants. Le développement d'un fonds d'aide aux travaux⁷ de première nécessité énergétique permet alors un premier pas pour ensuite aller vers de plus gros travaux, après une mise en confiance des locataires et/ou des propriétaires. Cela nécessite d'organiser sur le territoire une coordination du fonds, une collecte de moyens financiers, la recherche et coopération avec des artisans et des entreprises d'insertion pour la réalisation des travaux.

4. Améliorer les dispositifs d'aide financière aux ménages vulnérables

Mieux calibrer, mieux cibler et augmenter l'aide au paiement des factures via le chèque énergie. Cette aide doit atteindre au moins 700 € par an pour les ménages en grande difficulté dès 2023 et être indexée sur le prix réel des énergies, pour amortir efficacement l'augmentation future des prix.

D'autre part, il est nécessaire de rendre obligatoire et effective la contribution de tous les fournisseurs d'énergie aux Fonds de Solidarité pour le Logement. L'absence de contribution généralisée au FSL de la part de tous les fournisseurs d'énergie est incompréhensible puisque les aides attribuées aux ménages servent à payer les factures et profitent donc principalement, in fine, aux fournisseurs eux-mêmes. L'incompréhension est d'autant plus grande que les fournisseurs d'électricité bénéficient d'une compensation financière pour leur participation, via la CSPE (Article L.121-8 du Code de l'énergie et arrêté du 6 avril 2018)⁸.

⁶ https://onpe.org/sites/default/files/onpe_tableau_de_bord_2022_s2-vf-vf.pdf

⁷ <https://www.lesslime.fr/wp-content/uploads/guide-rappel-fiche-les-fonds-sociaux-daide-aux-travaux-de-maitrise-de-lenergie-2018-1.pdf>

⁸ <https://cler.org/wp-content/uploads/2022/06/Cahier-de-propositions-CLER->

Enfin poursuivre l'amélioration des aides à l'accompagnement et aux travaux de rénovation pour la rénovation des logements des ménages les plus modestes est indispensable pour réussir l'amélioration de l'efficacité énergétique nécessaires des logements.

5. Promouvoir les solutions pour réduire la précarité énergétique liée à la chaleur

Développer des solutions abordables pour se protéger au mieux de la chaleur en limitant le recours à la climatisation est une nécessité à mener en parallèle de l'application de la réglementation thermique en vigueur dans les bâtiments neufs et prenant en compte le confort thermique en période chaude.

Actuellement des solutions existent mais ne sont pas encore développées massivement dans les projets de rénovation et n'étaient pas jusque là éligibles dans le cadre des aides à la rénovation (l'évolution prévue en 2024 de Ma Prime Rénov' pourrait aller dans ce sens).

Les solutions identifiées sont entre autres :

- l'utilisation de matériaux d'isolation biosourcés plus denses et ayant un déphasage plus important ce qui permet de ralentir l'entrée de la chaleur en été,
- le renforcement de l'inertie lorsque cela est possible,
- l'installation de protections solaires type auvent, pergola qui peuvent être couplées à des installations photovoltaïques (casquettes solaires en panneau photovoltaïques),
- la plantation de végétation en pied d'immeubles, en façade, ou sur les terrasses et balcons
- l'amélioration de la ventilation pour favoriser la surventilation nocturne
- l'installation d'équipements
- l'information et la sensibilisation des occupants pour la mise en œuvre de pratiques permettant de conserver au maximum la fraîcheur dans le logement
- etc.

Intégrer ces travaux d'amélioration du logement en période chaude dans les travaux éligibles aux aides à la rénovation énergétique permettrait de mettre l'accent sur cet aspect de la rénovation et de promouvoir leur développement plus massif.

Au-delà des aspects liés à la rénovation, l'installation de brasseurs d'air peut contribuer à améliorer le confort des ménages dans leur logement. Le Geres a notamment complété les accompagnements menés dans le cadre du projet EmpowerMed auprès de ménages modestes avec l'installation de brasseurs d'air grâce à des fonds privés. Les ménages bénéficiaires ont témoigné de leur satisfaction quant à ces appareils. Il est toutefois important de choisir des équipements efficaces et accessibles aux ménages. Suite au test de différents modèles et avec l'appui d'experts de son conseil d'administration, le Geres a ainsi identifié des modèles satisfaisants et tient à disposition des acteurs intéressés une liste de matériels adaptés.

Enfin, suite à des retours de ménages sur le terrain, il est important de prendre en compte ces aspects de confort en période chaude lors des rénovations de logements anciens. Lors

[Re%CC%81seau-pour-la-transition-e%CC%81nerge%CC%81tique.pdf](#)

du renforcement de l'isolation des logements, il est nécessaire d'installer systèmes de protections solaires adaptés aux différentes situations (voir à ce sujet le guide de conception des protections solaires édité par EnvirobatBdm⁹) et de sensibiliser les ménages à la maîtrise de leur confort pour éviter les apports élevés de chaleur interne (four) et externe (ouverture des fenêtres le jour, rayons solaires pénétrant dans le logement) et rafraîchir la nuit (surventilation nocturne, si possible).

6. Prendre en compte la santé dans une approche globale auprès des ménages

Par définition, un logement a pour but premier d'abriter ses occupants contre les aléas extérieurs : les événements météorologiques, l'excès de chaleur ou contre le froid. Le logement permet d'assurer à ses occupants un climat confortable et sain.

Or une exposition à l'humidité, aux moisissures, un logement trop froid parce que peu isolé, une chaleur excessive en période chaude, une médiocre qualité de l'air par manque de ventilation... comme constaté lors des visites-conseil énergie chez les ménages, peut conduire à la dégradation de la santé des occupantes et occupants et au développement de pathologies chroniques comme l'asthme, des problèmes cardio-vasculaires, migraines... voire des problèmes de santé mentale.

Les ménages en situation de précarité énergétique ont des situations socio-économiques compliquées. A cela viennent s'ajouter des problèmes sanitaires.

Le « mal-logement » engendre également des risques réels pour la santé et la sécurité tels que des risques de chute, d'électrocution, d'incendie, d'intoxication au plomb ou au monoxyde de carbone, etc.

Une note relative à la santé et la précarité énergétique a été réalisée par l'équipe d'EmpowerMed, elle est disponible en ligne¹⁰.

Les recommandations sur ce sujet sont les suivantes :

- Réduire les situations de précarité énergétique peut donc engendrer une amélioration de l'état de santé des ménages et réduire les dépenses publiques sanitaires.

Une première action est de croiser les expériences et partager les connaissances entre acteurs de la santé, du secteur social, du logement et de l'énergie pour améliorer l'information et la formation des acteurs de terrain et identifier plus facilement les ménages en situation de précarité énergétique. Repérer si un lien peut être fait entre une pathologie chronique ou se répétant régulièrement et l'état du logement afin de pouvoir agir sur une les causes.

- Encourager les projets de recherche autour des liens santé - précarité énergétique, et notamment les implications sur la santé mentale.
- Sensibiliser des ménages afin de renforcer leur pouvoir d'auto-repérage et de mobilisation des acteurs clés. Par exemple le développement d'ateliers santé-

⁹ <https://www.enviroboite.net/conception-des-protections-solaires-principes-generaux-et-retours-d-experiences>

¹⁰ https://www.empowermed.eu/wp-content/uploads/2023/07/Precarite_energetique_et_sante_note_contexte-Fr.pdf

énergie dans le logement, comme développé dans le cadre d'EmpowerMed, est un moyen interactif d'information des ménages. En effet, les personnes ayant participé ont été proactives, et ont montré un intérêt particulier à la mise en œuvre d'actions pour améliorer la qualité de l'air de leur logement et leur santé ou de mobilisation d'acteurs de la santé.

- Développer les interventions des conseillères médicales en environnement intérieur ou conseiller santé habitat qui réalisent des prélèvements de moisissures, agents pathogènes, fragments de peinture sur prescription médicale permet de détecter plus souvent le lien entre les pathologies et les problèmes du logement pour ensuite engager des actions pour traiter le problème.

7. Considérer la dimension genre dans la lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est un concept multidimensionnel : la dimension technique, économique, l'aspect physiologique et la composante socio-culturelle. Plusieurs facteurs contribuent à la précarité énergétique tels que le coût de l'énergie, les modes de consommation d'énergie, les niveaux d'efficacité énergétique. A cela s'ajoute le facteur genre puisque les femmes sont proportionnellement plus touchées que les hommes par la précarité énergétique (inégalité salariale, présence potentiellement plus longue dans le logement, éventuel facteurs physiologiques...).

Il existe également des facteurs socio-économiques qui renforcent la précarité : les familles monoparentales et les personnes âgées isolées sont en effet souvent plus touchées que la moyenne des ménages. Or la plupart des familles monoparentales sont menées par des femmes et les personnes âgées isolées sont plus souvent des femmes puisque leur espérance de vie est plus élevée. Ces personnes sont plus susceptibles d'avoir des faibles revenus.

En ce sens, il nous paraît important de considérer la dimension genre dans la définition même de la précarité énergétique et de créer des indicateurs de mesure adaptés en vue d'améliorer les aides et les dispositifs. Une définition plus inclusive pourrait être la suivante : *un ménage est en situation de précarité énergétique dès lors qu'il ne peut pas atteindre le niveau minimum de consommation d'énergie domestique nécessaire pour satisfaire ses besoins de base et pour participer efficacement à la société.*

Une note relative aux questions de genre en lien avec la précarité énergétique a été réalisée par l'équipe d'EmpowerMed, elle est disponible en ligne¹¹ ainsi qu'une analyse des actions du projet EmpowerMed selon le prisme du genre¹².

Les recommandations sur ce sujet sont les suivantes :

- Collecter et analyser des données liées à la précarité énergétique ventilées par sexe constitue un point de départ afin de suivre et d'adapter les réponses et leur ciblage (par exemple combien de ménages menés par des femmes ont touché des aides à la rénovation ou ont eu accès à une rénovation de la part de leur bailleur). Ces données pourraient être intégrées au rapport annuel de l'Observatoire National de

¹¹ <https://www.empowermed.eu/wp-content/uploads/2023/08/EmpowerMED-Gender-and-energy-poverty-Factsheet-July2023-FINAL-1.pdf>

¹² <https://www.empowermed.eu/resource/gender-analysis-of-the-empowermed-project/>

la Précarité Énergétique par exemple. En 2023, la Fondation Abbé Pierre a publié un cahier en marge de son rapport sur le mal logement autour des inégalités de genre vis-à-vis du logement et a montré qu'elles sont nombreuses¹³.

- Le genre, facteur de vulnérabilité énergétique, est absent des mesures nationales dans le cadre des politiques de lutte contre la précarité énergétique. Les partenaires du projet EmpowerMed recommandent donc une révision des politiques mises en place avec un angle genre. Et pour aller plus loin, cette révision devrait se faire dans une perspective intersectionnelle qui prendrait en compte d'autres axes de discrimination liés à l'ethnicité, au lieu de naissance, aux handicaps, à l'âge etc. Cette révision pourrait se faire en coopération avec des experts en matière de genre, des associations locales féministes.
- Sensibiliser au genre et aux aspects intersectionnels de la précarité énergétique est une question cruciale pour une meilleure prise de conscience et l'adaptation des réponses à apporter pour améliorer le ciblage et l'efficacité des mesures prises. Il y a lieu de développer une compréhension sensible au genre de la précarité énergétique, ainsi que la prise de conscience que la précarité énergétique est aussi un problème de genre. Lancer des projets de recherches, recherche-action et projets pilotes pour prolonger les travaux débutés dans le cadre du projet EmpowerMed est un moyen pour mieux appréhender le sujet.
- Par ailleurs, favoriser l'emploi des femmes dans le secteur de la transition énergétique est également un levier intéressant d'une part pour permettre à des femmes de retrouver une source de revenu plus stable et d'autre part, pour avoir plus de femmes parmi les niveaux décisionnaires. Encourager les femmes à rejoindre des filières scientifiques, favoriser les formations tout au long de la carrière sur la transition énergétique pour rejoindre un secteur d'avenir sont des moyens à développer.
- Enfin, inclure des critères liés au genre dans les appels à projet financés au niveau local ou national, par exemple, l'Agence Française de Développement prend en considération la dimension genre des projets pour l'obtention de fonds.

13

https://www.fondation-abbe-pierre.fr/sites/default/files/2023-01/REML2023_CAHIER2_Le%20genredumallogement.pdf

CONCLUSION

Parmi les pays méditerranéens qui ont participé au projet Empowermed, la France est un des pays les mieux dotés en matière de dispositifs pour lutter contre la précarité énergétique. Malgré tout, le nombre de ménages en situation de précarité énergétique ne baisse pas encore voire a augmenté sur ces 3 dernières années, notamment en raison du contexte socio-économique assez mouvementé, avec une crise sanitaire majeure qui a contraint de nombreux ménages à rester confinés dans leur logement, suivie d'une crise énergétique due notamment à la guerre en Ukraine.

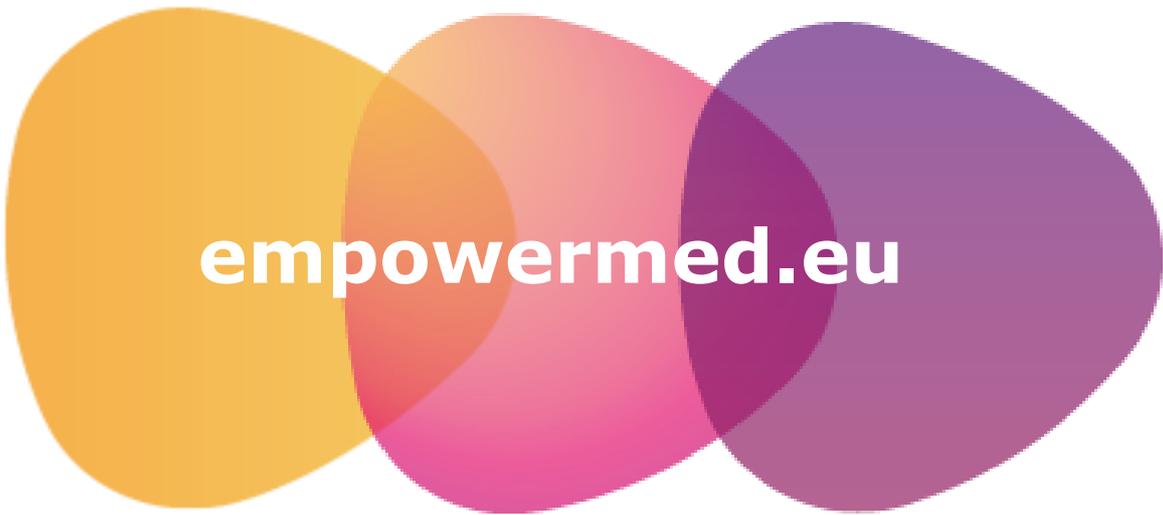
Fort de l'expérience de mise en œuvre du projet EmpowerMed qui a touché près de 8 000 ménages en situation de précarité énergétique par des actions collectives ou individuelles, le Geres et les partenaires du projet proposent des recommandations pour optimiser ou développer des dispositifs de lutte contre la précarité les plus adaptés aux situations des ménages sur le terrain.

Le renforcement de réseaux d'acteurs relais formés pour identifier les ménages vulnérables, la prise en compte de la précarité énergétique estivale et les moyens de s'en prémunir, la reconnaissance des liens entre santé et précarité énergétique ainsi que la prise en compte des aspects liés au genre pour mieux comprendre et lutter contre la précarité énergétique de façon plus ciblée et plus efficace sont les différentes pistes élaborées dans le cadre du projet.

En résumé, nous vous proposons une sélection succincte de mesures proposées :

- La mise en œuvre de dispositifs de repérage des ménages vulnérables à des situations de précarité énergétique comme le dispositif Slime¹⁴
- La formation et la coopération des acteurs du logement, de la santé, de l'énergie et du social pour repérer les ménages et leur proposer des solutions les plus adaptées
- L'interdiction des coupures d'électricité et de gaz en cas de difficultés de paiement et l'instauration d'un service minimum d'accès à l'énergie
- La création de fonds de travaux de première nécessité, enclenchant une dynamique positive auprès du ménage et vis-à-vis des propriétaires le cas échéant
- L'éligibilité au financement public des travaux permettant de réduire la précarité énergétique estivale (protections solaires, ventilation pour faciliter la sur ventilation nocturne, équipements type brasseurs d'air etc)
- Le développement des interventions d'acteurs de la santé dans le logement pour visibiliser et prendre en compte le lien entre état du logement, qualité de l'air et état de santé des ménages
- Développer des indicateurs intégrant les aspects genre et intersectionnalité pour mieux suivre le phénomène de la précarité énergétique et apporter des réponses ciblées, efficaces et adaptées aux ménages les plus touchés.

¹⁴ www.lesslime.fr



empowermed.eu